

Les points à risques

VENTILATION ⚠

- Obligatoire, la ventilation évite les condensations, les moisissures (dont certaines peuvent être nocives pour la santé) et l'écaillage des peintures, notamment si la pièce est aveugle. Il faut consulter un spécialiste pour le choix d'un système adapté à votre situation : ventilation mécanique (par extracteur : VMC ou autre), ventilation statique par système de tirage naturel vertical approprié (entrée et sortie d'air, fenêtre, détalonnage en dessous des portes etc.). L'apparition de traces noires sur les parois ou sur les joints est parfois le signe d'une mauvaise ventilation.

REVÊTEMENT MURAL ⚠

- Le revêtement constitue la première barrière à la pénétration de l'eau, et doit être particulièrement soigné. Les zones les plus sensibles sont les joints entre carreaux sur les parois encadrant baignoires et douche sur une hauteur de deux mètres exposée aux éclaboussures.

CHAUFFAGE

- Il peut être nécessaire de modifier l'installation de chauffage central en cas de pose de radiateurs supplémentaires. Les sèche-serviettes électriques doivent bénéficier des classes de protection électriques exigées pour les différents volumes de protection.

JOINTS PÉRIPHÉRIQUES ⚠

- Les angles ou les raccordements sur les appareils à douche, les jonctions verticales entre les parois, les jonctions horizontales entre sol/cloison et cloison/sanitaire sont des zones sujettes aux infiltrations d'eau. Il faut veiller à ce que les joints ne soient pas décollés.
- Les joints doivent être fongicides.

MURS ET CLOISONS

- Les murs et les cloisons séparatives doivent être suffisamment résistants pour supporter le poids des équipements (ballon d'eau chaude, sanitaires, meubles, etc.). Le cas échéant, soit ces éléments devront être renforcés, soit le maître d'œuvre devra opter pour des sanitaires sur colonnes ou suspendus sur bâti autoportant.

ALIMENTATIONS

- La pression doit être suffisante (pour l'installation d'une douche multijets, par exemple).

CANALISATIONS

- Si vous gardez les anciennes canalisations, vérifiez qu'elles sont en bon état (pas de fuites apparentes ou de suintements, par exemple), conformes aux normes en vigueur et adaptées aux débits.
- Prévoir un fourreau au niveau des traversées.

Volumes c
(baig



BAIGNOIRE ET COIN DOUCHE

- Si la baignoire est en acrylique, posez le bord sur un tasseau fixé le long du mur pour la rigidifier. Surélevez le bac à douche avec un support en briques ou en parpaings. Si vous faites réaliser une paillasse (au bord de la douche ou de la baignoire), elle doit avoir une pente avec système d'étanchéité et carrelage. Prévoyez une trappe de visite pour le siphon.
- Pensez à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Le plancher

Un ancien plancher en bois aura tendance à se déformer voire à s'effondrer s'il n'est pas consolidé. Il peut donc être nécessaire de faire renforcer le plancher bois. Le problème ne se pose pas dans le cas d'un plancher récent en acier ou en béton armé correctement dimensionné et réalisé.

Il est recommandé d'installer baignoire et douche dans un angle de murs porteurs et sur une solive porteuse.

Le sol

Sur un ancien plancher en bois rendu stable et non déformable, on peut réaliser :

- Une chape + système d'étanchéité + carrelage ;
- Une chape + revêtement PVC en lés qui forme une membrane étanche continue ;
- Un plancher de doublage en panneaux aggloméré (CTB-H) + revêtement PVC ou système d'étanchéité + carrelage. Dans ce cas, prendre en compte la surcharge.

Il faut ventiler le plancher en sous-face pour éviter la dégradation du bois.

Les douches à l'italienne, au ras du sol nécessitent des précautions particulières (étanchéité, pente, siphon).

Les cloisons

Si vous créez de nouvelles cloisons, il faut les monter en matériaux adaptés (plaque hydrofuge H1, blocs de béton ou briques avec enduit) + système d'étanchéité + carrelage ou autre revêtement de finition. À chaque type de support correspond un système de collage différent, renseignez-vous.

Les pieds de cloisons ne doivent pas être en contact avec le sol et doivent être protégés sur toute la périphérie de la pièce et au droit au bac à douche ou de la baignoire.

Il faut prévoir des bâtis supports et des renforts dans les cloisons sèches pour suspendre les sanitaires et accrocher radiateurs, poignées, armoire de toilette...

L'installation d'un système complet de douche avec cabine intégrée assure une bonne étanchéité et permet de résoudre des cas spécifiques.

Les évacuations

Il est souhaitable que les descentes d'eaux usées (EU) et les chutes d'eau vannes (EV) soient proches des équipements qu'elles desservent. Les WC sont raccordés sur une colonne d'EV et les autres appareils sanitaires sur une colonne d'EU, chacune pourvue d'une ventilation primaire. EU et EV peuvent être évacuées par une seule chute. Dans ce cas, chaque siphon doit être raccordé à un réseau de ventilation secondaire lui-même raccordé à la ventilation primaire. Il est strictement interdit de se raccorder au réseau d'eau pluviale.

L'installation électrique

L'installation doit être conforme aux normes et règles de sécurité obligatoires. Il faut :

- Protéger tous les circuits par un ou plusieurs disjoncteurs différentiels à haute sensibilité ;
- Relier toutes les prises à la terre ;
- Mettre à la terre et relier entre eux tous les éléments métalliques (liaisons équipotentielles) : baignoire en fonte, robinets, canalisations, huisseries... ;
- Respecter les volumes de protection autour de la baignoire et de la douche : se renseigner auprès d'un spécialiste (cf. schéma ci-contre).

La machine à laver

La machine à laver est autorisée à plus de 60 cm du bord d'une baignoire ou d'un receveur de douche, à condition d'être de classe 1 et d'être protégée par un dispositif différentiel de 30 mA. Cependant, pour des raisons de sécurité, des précautions doivent être prises pour éviter des accidents électriques.

La plomberie et l'acoustique

Il est conseillé d'installer un robinet d'arrêt pour chaque appareil (ce qui évite de couper l'alimentation générale de l'eau en cas de fuite ou de remplacement d'un appareil).

Les flexibles terminant les alimentations en eau peuvent être source de sinistres lorsqu'ils sont de mauvaise qualité. Soyez vigilants sur le choix de vos matériaux.

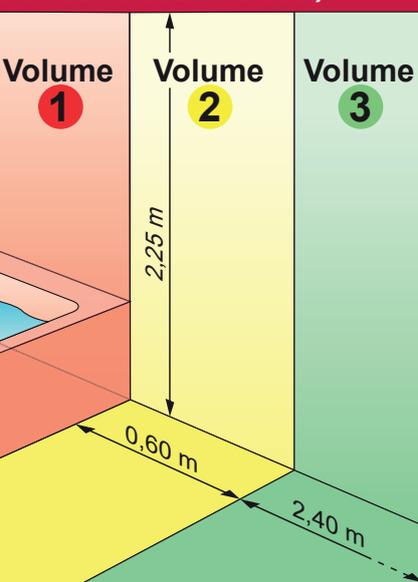
Les nuisances sonores peuvent être réduites en veillant à l'implantation des appareils (évités les sanitaires bruyants contre un mur mitoyen par exemple), au choix des produits (robinets silencieux), à la conception de l'installation, en prévoyant une isolation acoustique sous carrelage...

Vérifiez la vitesse d'écoulement de l'eau de la baignoire, de la douche et des lavabos.

PLANCHER

- Le plancher doit être suffisamment solide pour supporter les nouvelles charges introduites (une baignoire remplie d'eau pèse souvent plus de 150 kg). Son revêtement doit être étanche (ce qui n'est pas le cas d'un carrelage seul).

de protection des salles d'eau (baignoire ou receveur de douche)



Pour en savoir plus



Utile à savoir :

- Selon l'ampleur du projet, il est recommandé de prendre conseil auprès d'un spécialiste.
- Propriétaire : vous ne devez pas louer un logement comprenant des équipements dangereux ; en cas d'accident, votre responsabilité sera engagée.
- Locataire : vous pouvez aménager votre logement, mais pour les transformations, l'autorisation du bailleur est indispensable.

Copropriété

Dans un immeuble en copropriété, pensez à consulter le règlement avant d'intervenir. Vérifiez que le dimensionnement de l'évacuation d'eau est compatible avec les débits générés par l'ensemble des équipements raccordés.

Sur la prévention des désordres et l'amélioration de la qualité

www.qualiteconstruction.com

Cette plaquette fait partie d'une série éditée par l'Agence Qualité Construction sur la rénovation : toutes sont consultables gratuitement sur le site. Vous pouvez aussi consulter les fiches *Pathologie du bâtiment* accessibles dès la page d'accueil.



Sur l'amélioration de l'habitat

www.anah.fr ou

0826 80 39 39 (0,15€ la minute)

Rubrique « Technique ». Vous pouvez télécharger librement les fiches techniques de l'Anah, notamment :

Fiche n° 34 : Eau chaude sanitaire

Fiche n° 36 : Aération du logement

Fiche n° 38 : Salle de bains

Fiche n° 40 : Sanitaires et toilettes



Sur la sécurité électrique :

www.consuel.com ou 01 41 97 86 66 ou www.promotelec.com

Sur la prévention :

Fondation Excellence SMA - www.smabtp.fr

Sur le logement :

Association Départementale d'Information sur le Logement - www.anil.org

Sur les économies d'énergie :

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie - www.ademe.fr